

PLUGUFFAN (Finistère)

Diagnostic archéologique chemin de Ti Lipig

sous la direction de

Valérie Le Gall



Inrap Grand Ouest
Mai 2016

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

PLUGUFFAN (Finistère)

Diagnostic archéologique chemin de Ti Lipig

Code INSEE
29216

Nr site
-

Entité archéologique
n° -

Arrêté de prescription
SRA 2016-058

Système d'information
Lambert 93, cc48

Code Inrap
D113584

sous la direction de

Valérie Le Gall

avec la collaboration de

**Véronique Chaigne
Julie Conan
Emeline Le Goff**

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon CS 67737

35 577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40 grand-ouest@inrap.fr

Mai 2016

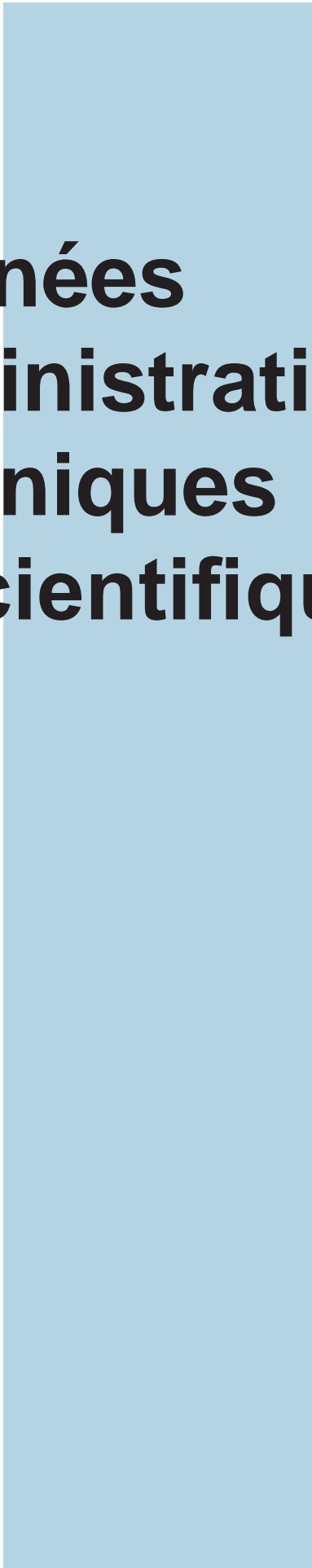
Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs des thesaurus
10	Générique de l'opération
11	Localisation de l'opération
12	Notice scientifique
12	État du site
13	Arrêté de prescription
19	Arrêté de désignation

Résultats

23	1.	Circonstances de l'intervention
23	2.	Moyens mis en oeuvre et méthodologie
23	3.	Contexte géographique et géologique
25	4.	Contexte archéologique
27	5.	Résultats du diagnostic
27		Conclusion
28		Bibliographie
29		Table des illustrations



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère (29)

Commune
Pluguffan

Adresse ou lieu-dit
Chemin de Ti Lipig

Codes

code INSEE
29 216

Numéro de l'entité archéologique
-

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert II étendu

x : 114846
y : 2348740
z : 80 à 83 m NGF

Références cadastrales

Commune : Pluguffan

Année : 2016

section(s) : AN

parcelle(s) : 63

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

Madame Rogel

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2016-058

Numéro de l'arrêté de l'autorisation
de fouille
2016-121

Référence du projet INRAP
F113584

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Madame Rogel

Nature de l'aménagement

Projet de division et construction
de maisons individuelles

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Valérie Le Gall, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50

Dates d'intervention sur le terrain

Du 12/04/2016 au 14/04/2016

Surfaces

Emprise prescrite
4155 m²

Emprise diagnostiquée
2413 m²

Emprise des sondages
251,60 m²

Ratio
10,43 %

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Protohistoire**
 - Chalcolithique
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Epoque moderne**
- Epoque contemporaine**
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Haie
- ...

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- ...

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- ...

Générique de l'opération

Intervenants scientifiques

Yves Ménez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Conservateur du patrimoine	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération

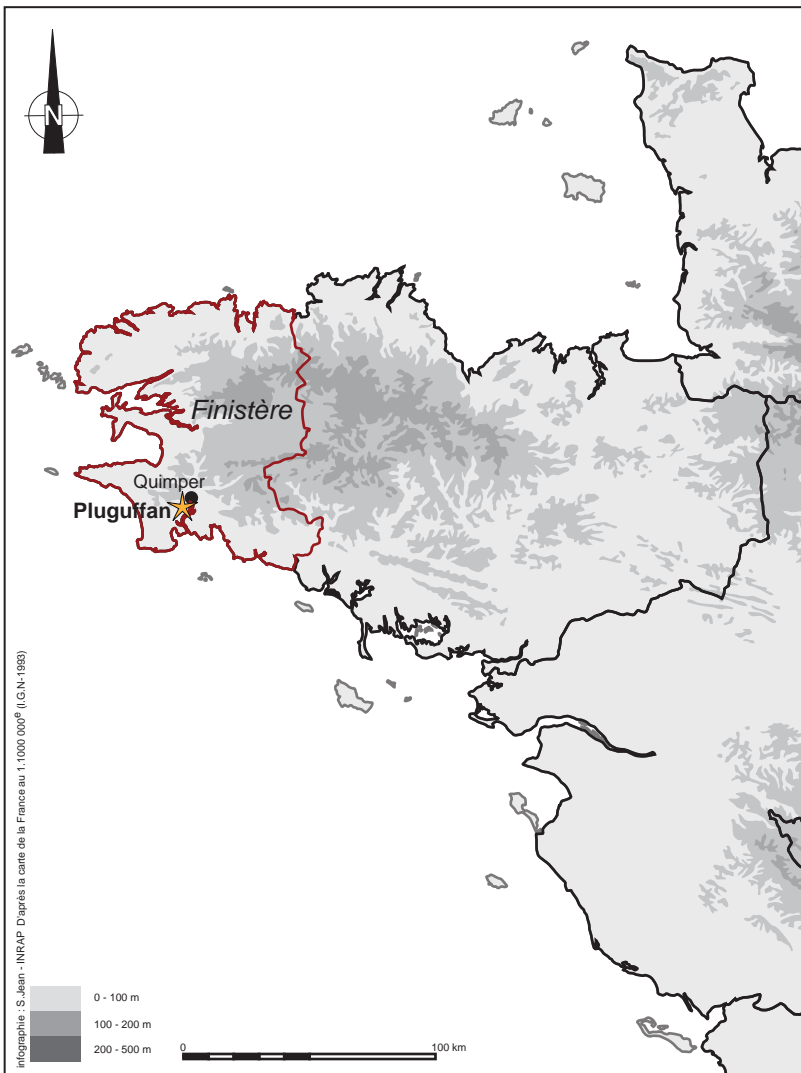
Équipe de fouille

Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique
Véronique Chaigne, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Fouille, enregistrement
Emeline Le Goff, Inrap	Topographe	Topographie

Équipe de post-fouille

Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique
Emeline Le Goff, Inrap	Topographe	Topographie
Julie Conan, Inrap	Dessinatrice infographe	PAO

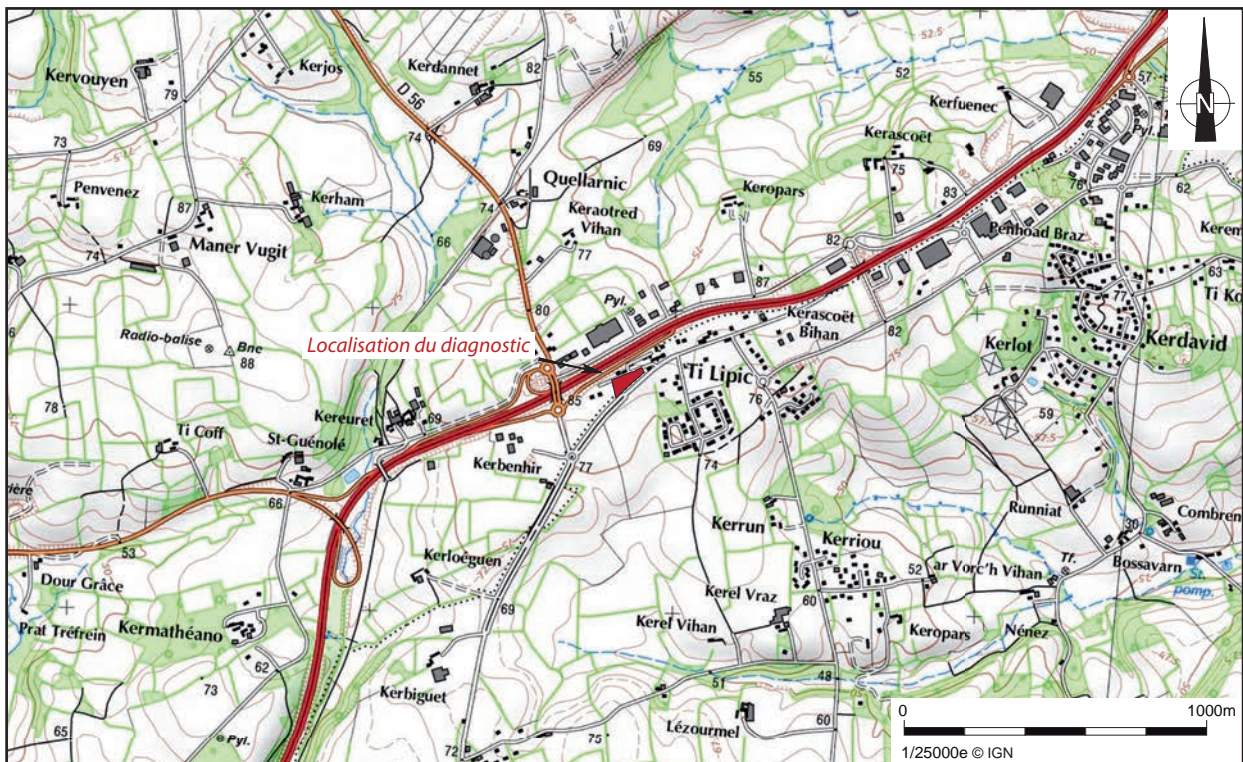
Localisation de l'opération



Bretagne
 Finistère
 Pluguffan - Chemin de Ti Lipig

Section(s) et parcelle(s):
 AN / 63

Coord. Lambert II étendu :
 X : 114846
 Y : 2348740
 Z : 80 à 83 m NGF



Notice scientifique

Le diagnostic archéologique réalisé chemin de Ti Lipig sur la commune de Pluguffan (29), concernait une emprise de 2413 m². Nous avons pu réaliser trois tranchées de sondages qui ont uniquement révélées la présence d'une haie probablement récente.

État du site

Les structures apparaissent à des profondeurs variant entre 0,40 m et 0,60 m sous le niveau de terre actuel. Les trois tranchées de sondage réalisées, représentent 251,60 m² de surface ouverte, soit 10,43 % de la surface diagnostiquée. Ces tranchées ont été rebouchées à la pelle mécanique à l'issue de l'opération.

Arrêté de prescription

D113584



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

COURRIER REÇU LE
29 JAN. 2016
470
INRAP 60

ARRETE n° 2016-058 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 SGAR/SGAR/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 SGAR/SGAR/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature ;

VU, la déclaration préalable n°029216 1500057 reçu le 21 décembre 2015 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation et de leur étendue, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet le projet d'aménagement est situé à proximité d'habitats ruraux protohistoriques et antiques et d'une nécropole de l'âge du Bronze ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Finistère
Commune : Pluguffan
Lieu-dit : Chemin de Ti Lipig
Cadastre : section : AN parcelle : 63

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme. Marie-Aline Rogel 9 chemin de Ti Lipig 29700 Pluguffan, au centre départemental d'archéologie du Finistère et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Rennes, le 18 janvier 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim

destinataires : Mme Marie-Aline Rogel
INRAP
CG29
copie à : mairie de Pluguffan

**PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE****Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2016-058****le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne	
département :	Finistère	
commune :	Pluguffan	
lieu-dit :	Chemin de Ti Lipig	
cadastre :	section : AN	parcelle : 63
pétitionnaire:	Mme ROGEL Marie-Aline	

Emprise du diagnostic archéologique : 4 155 m²**Principes méthodologiques :**

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages systématiques à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

La situation du terrain concerné, est propice à une implantation humaine. En effet, des sites sont localisés tout autour de la parcelle concernée dont entre autres des habitats protohistoriques et antiques à 280 m à l'ouest (29 216 0008) et une nécropole de l'âge du Bronze à 370 m à l'ouest (29 216 0002).

Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies, ...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt

des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux. Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Rennes, le 18 janvier 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



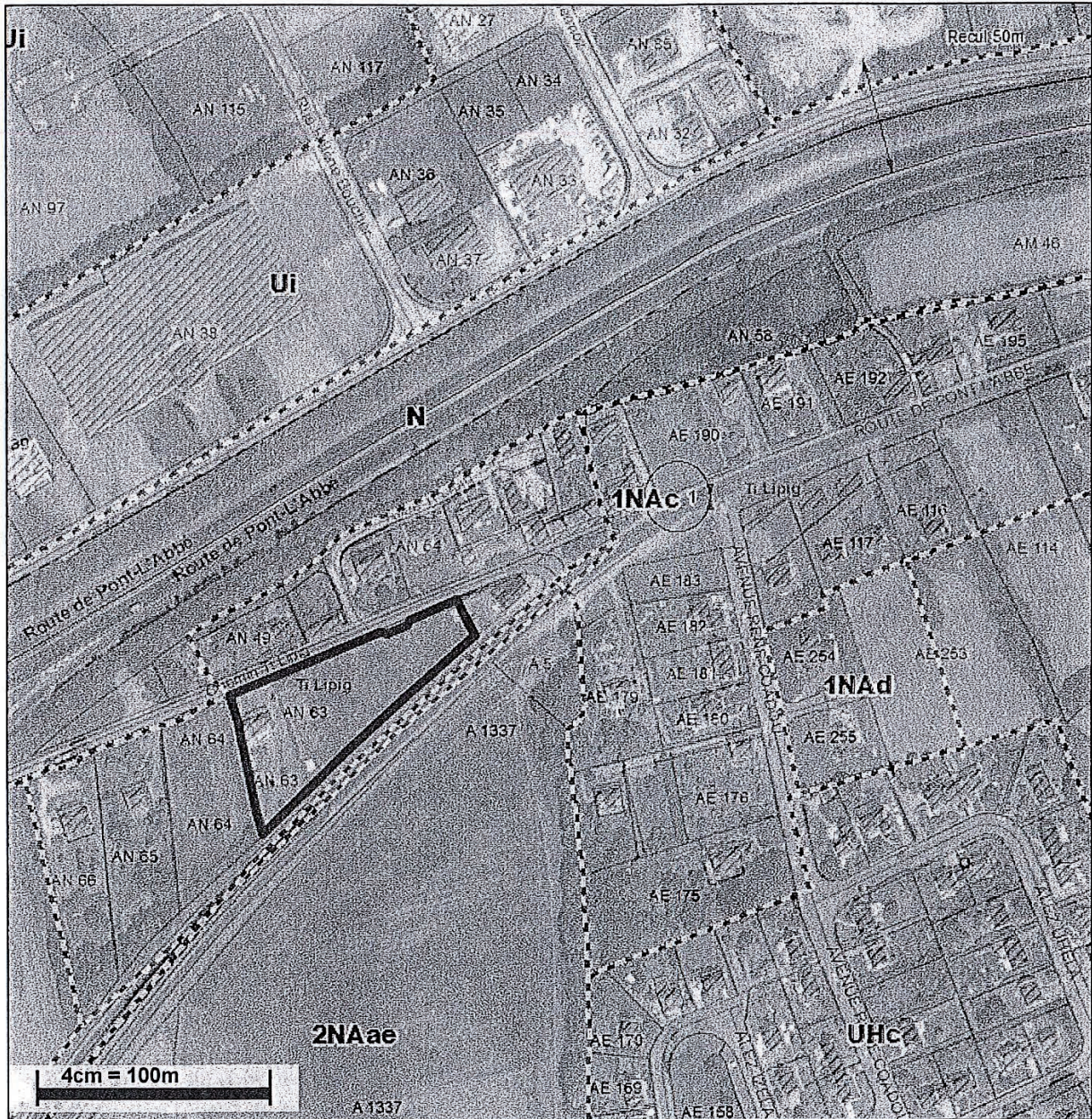
Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim



Cadastre 2015 - Quimper Communauté

Plomelin

(A4) Echelle: 1/2500ème



Notes:

Parcelle : AN 63 (Surface foncière 4155 m²) 338f Che De Ti Lipig Pluguffan Propriétaire : - Toullec Marie Aline
 Nee Marie Aline 12 Subdivisions : - Non définie (Surface : 500 m²) - Terrain D'agrément (Surface :
 3655 m²) Locaux : - Habitation de 1965 sur 2 niveau(x) (Surface : 94 m²) Zonage(s) PLU - UHc {100%} Documents
 graphiques - BRUIT_TT : 2 {100%} - ZPPA : ZPPA-2015-0323 {99% : 4107m²} Informations non réglementaires -
 X_INSTRUC : Pluguffan: Gilbert Dornic {100%} Servitudes - PT2_S : 198 {100%} - PT2_S : 28 {93% : 3869m²} -
 PT2_S : 32 {7% : 280m²} - T4_S : {100%} - T5_S_REGION : 237 {100%} .

Vu pour être annexé
 à l'arrêté n° 2016-058



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 18 janvier 2016

COURRIER REÇU LE
29 JAN. 2016
14:30
INRAP 60

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84.59.00
m-charles.aramond@culture.f
r

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Pluguffan (29)
Ref : arrêté n° 2016-058
PJ : 1 copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Madame Marie-Aline ROGEL
9 chemin de Ti-Lipig
29700 Pluguffan.

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne, le cas échéant après validation par la CIRA, dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim

Arrêté de désignation



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2016-121 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2016-058

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2016-058 du 18 janvier 2016 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Pluguffan, chemin de Ti Lipig (29) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Valérie Le GALL - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2016-058 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Pluguffan .

Fait à Rennes, le 15 mars 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim

destinataires : INRAP

copie à : V. Le Gall
mairie de Pluguffan

II. Résultats

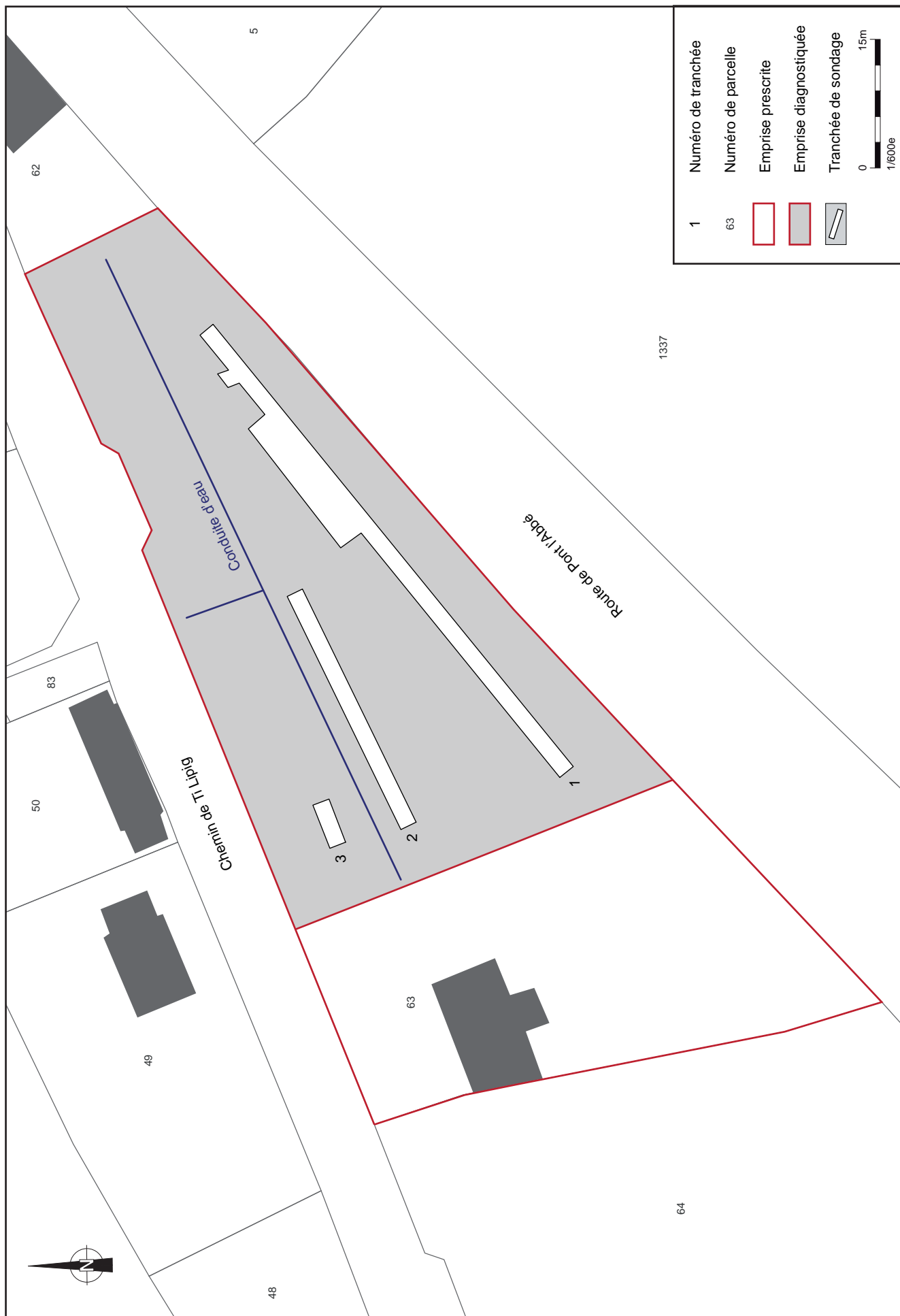


Figure 1 : Localisation du diagnostic sur le plan cadastral actuel (section AN)

1. Circonstances de l'intervention

Le projet de division de la parcelle 63 (section AN) de la commune de Pluguffan (29), à des fins de construction, a donné lieu à la prescription d'un diagnostic archéologique de la part du service régional d'archéologie de Bretagne. Ce dernier a été motivé par la présence de nombreux vestiges protohistoriques dans un rayon de 500 m à l'ouest et au nord de la parcelle diagnostiquée.

2. Moyens mis en oeuvre et méthodologie

La parcelle 63 (section AN) s'étend sur une superficie de 4155 m², cependant au moment de l'intervention, la partie ouest était déjà occupée par une habitation individuelle et un jardin attenant (**fig.1**). Le projet de division de la partie est en trois lots distincts couvre donc une superficie de 2413 m². Ce secteur à diagnostiquer est traversé par une conduite d'eau.

Le diagnostic archéologique a été réalisé à l'aide d'une pelle mécanique de 15 tonnes équipée d'un godet lisse de 2 m de large. Trois tranchées de sondage ont pu être creusées. Etant donné la forme triangulaire de la parcelle nous avons opté pour une première tranchée linéaire de 66,50 m de long, dont la largeur a été doublée dans la partie nord-est au niveau d'un affleurement rocheux afin de vérifier son caractère anthropique ou naturel. Une seconde tranchée de 30 m de long a été réalisée en parallèle de la conduite d'eau. Enfin, une dernière ouverture de seulement 5 m de long a été creusée à un endroit où la végétation était dense afin de vérifier si cette anomalie pouvait être liée à la présence d'une structure archéologique.

La surface ouverte atteint 251,60 m², ce sont donc 10,43 % de l'emprise qui ont pu être étudiés. A l'issue du diagnostic, l'ensemble des tranchées a été rebouché.

Seule la tranchée 1 a révélé la présence de structures anciennes, elles ont été sondées à la pelle mécanique ou manuellement. Cette tranchée a fait l'objet d'un relevé manuel et topographique au 1/100^{ème} et a été photographiée. Les deux autres tranchées étaient vides de toutes structures et ont été relevées en topographie afin de les resituer dans leur environnement.

3. Contexte géographique et géologique

La parcelle 63 (section AN) sise entre le chemin de Ti Lipig et la route de Pont l'Abbé se situe à 3 km au sud du bourg de Pluguffan ; elle est limitrophe avec la commune de Plomelin.

La parcelle se situe à une altitude variant de 80 m à 83 m NGF, sur un replat avant une rupture de pente vers le sud-est et un cours d'eau qui rejoint la rivière de l'Odé. Avant notre intervention, le terrain correspondait à un jardin gazonné.

Sur l'emprise diagnostiquée, la terre végétale constituée d'un limon noir, révèle une épaisseur très variable. Au niveau de la tranchée 3 située au nord-ouest de la parcelle, son épaisseur est de seulement 0,30 m tandis qu'au sud-ouest de la parcelle au niveau de la tranchée 1 l'épaisseur de la terre végétale atteint 0,60 m.

Cette terre végétale repose sur un niveau de limon arénacé jaune issu de la décomposition du gneiss constituant le substratum du terrain. D'après l'étude de sol réalisée préalablement aux futurs travaux de construction, ce niveau peut atteindre une profondeur de 1,70 m par rapport au niveau actuel des sols. On note également la présence de blocs de gneiss, de granite et de quartz de taille décimétrique et ponctuellement des affleurements de gneiss ou de granite qui se présentent sous forme de filon d'orientation nord-ouest / sud-est. (**fig.2**)

Figure 2 : Affleurement granitique au niveau de la tranchée 1



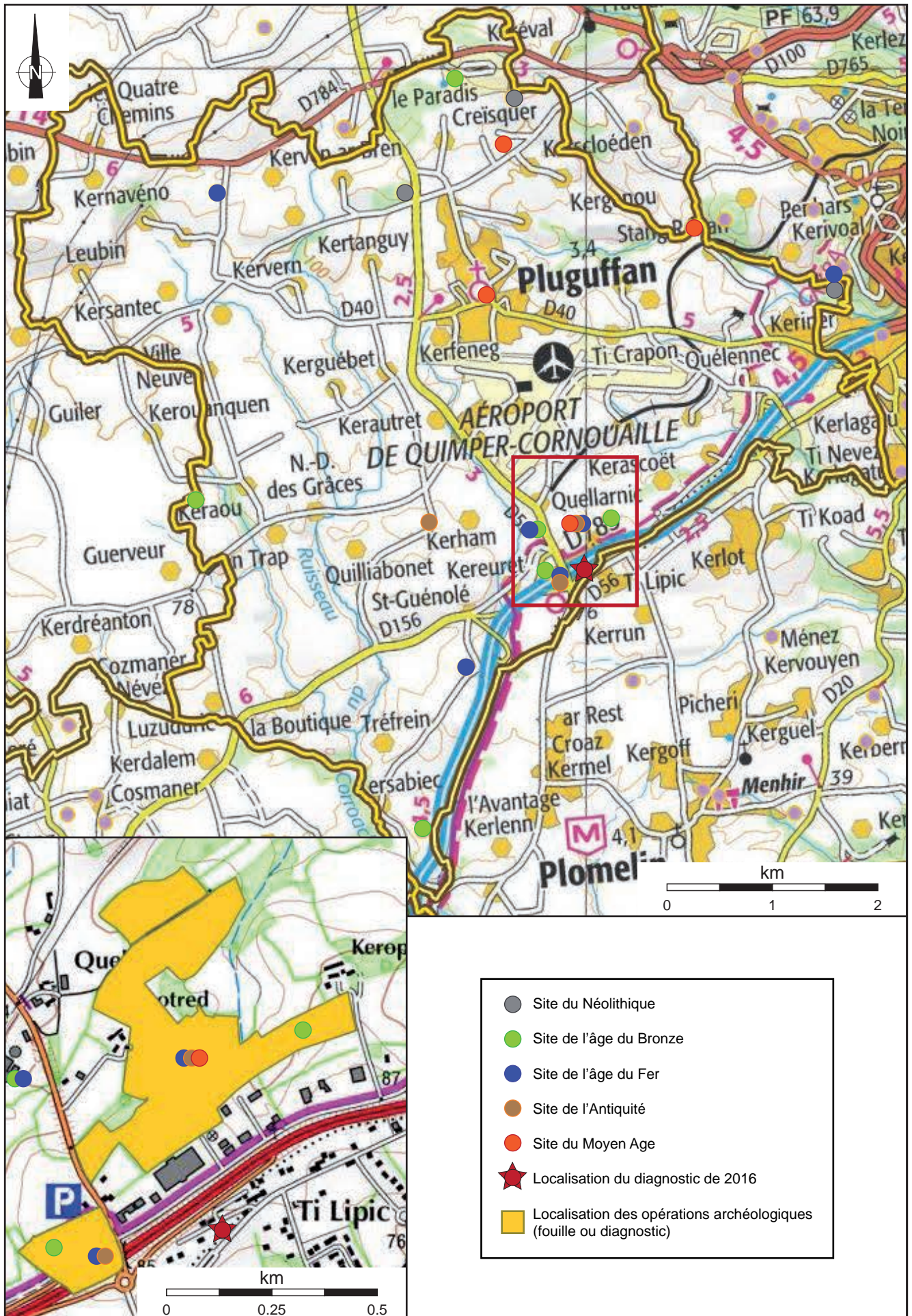


Figure 3 : Carte archéologique de la commune de Pluguffan

4. Contexte archéologique

Actuellement 21 sites ou entités archéologiques sont identifiés sur la carte archéologique de la commune de Pluguffan (**fig. 3**). Trois d'entre eux sont attribuables à la période Néolithique, six à l'âge du Bronze, six à l'âge du Fer, trois à la période Antique et quatre à l'époque Médiévale.

Les environs immédiats de la parcelle diagnostiquée révèlent une densité importante de vestiges révélateurs d'une longue occupation du secteur. Cette densité d'occupation résulte d'une étude plus approfondie de cette partie de la commune du fait des différents travaux qui y ont été entrepris (aménagement routier et projets immobiliers) et qui ont permis de réaliser plusieurs opérations archéologiques : diagnostics ou fouilles.

A 400 m à l'ouest de la parcelle diagnostiquée, une nécropole datée de l'âge du Bronze a été identifiée dès 1876 par Paul Du Châtelier, qui y a fouillé trois tumuli. Au cours d'une fouille préventive, menée par Jean Paul Le Bihan en 1991, une sépulture à caveau de pierre et une sépulture en baignoire ont également été étudiées. A 500 m au nord-ouest, c'est un habitat du Bronze moyen qui a été découvert au cours du diagnostic de Ti Lipig 2, mené par Jean François Villard en 2008. Cet habitat était matérialisé par la présence d'un bâtiment circulaire sur poteaux et tranchées de fondation, et par quelques fosses associées.

Dans ces deux secteurs, des habitats de l'âge du Fer et du début de l'Antiquité ont également été mis en évidence.

A l'ouest, il s'agirait d'un établissement gaulois de la Tène finale, caractérisé par la présence de fossés d'enclos et de nombreux trous de poteaux, qui ne révèlent aucun plan de bâtiment évident. A cet habitat semble succéder une occupation Antique matérialisée par des vestiges de bâtiments qui auraient perdurés jusqu'aux 2ème – 3ème siècles de notre ère, et par la présence d'un tronçon de voie romaine.

Au nord, ce sont les vestiges d'un établissement de la Tène finale et de l'Antiquité précoce qui ont été mis au jour. Il s'agit essentiellement de réseaux fossoyés, associés à des empierrements, des lambeaux de sol d'occupation et des traces de foyers. Cet ensemble à livré des traces d'activités domestiques mais également artisanales.

Enfin, ce secteur nord a révélé la présence de vestiges d'un établissement rural médiéval tardif matérialisé par un fossé d'enclos et une série de fosses.

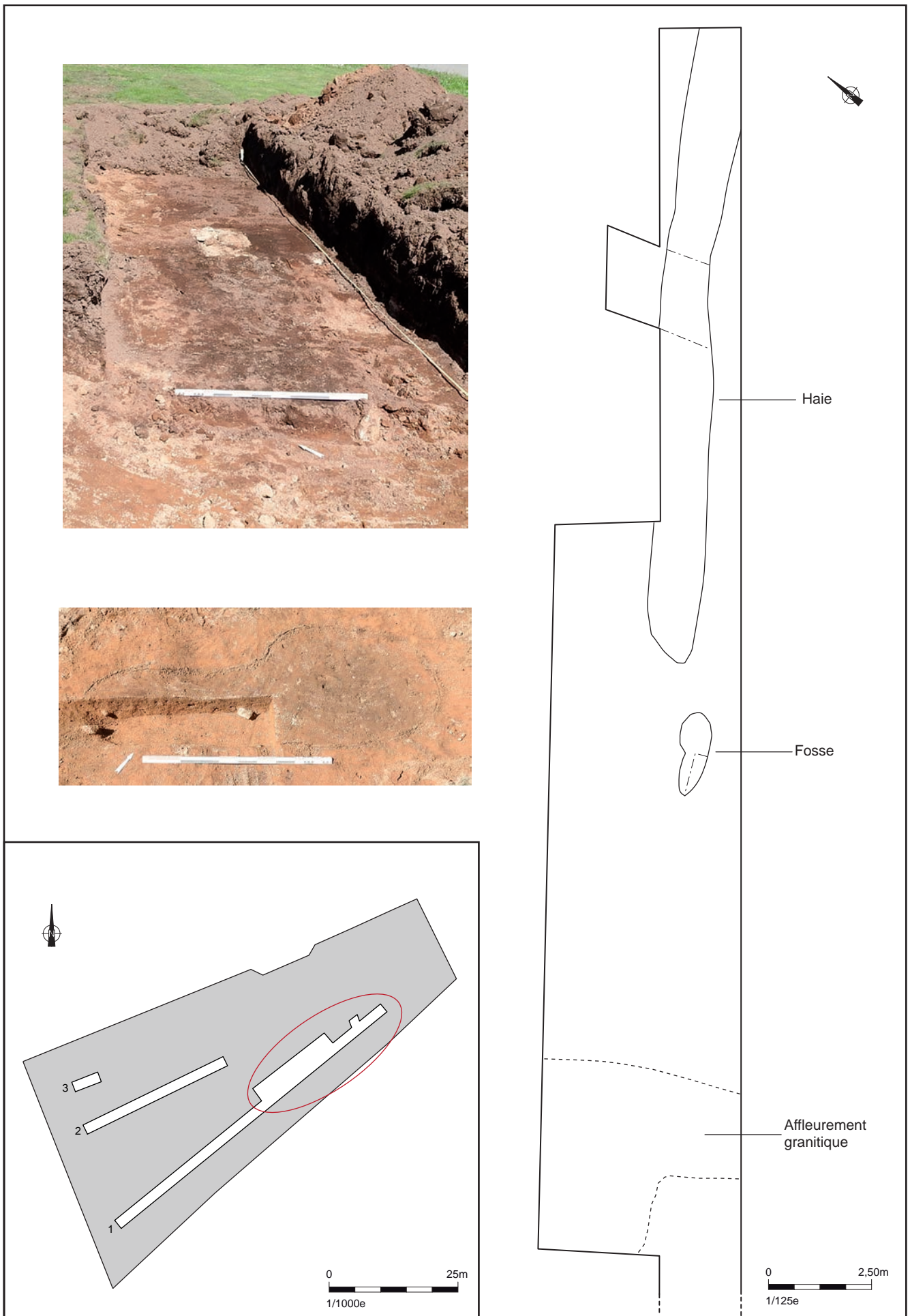


Figure 4 : Plan des vestiges mis au jour dans la tranchée 1

5. Résultats du diagnostic

Sur les trois tranchées réalisées dans le cadre de ce diagnostic, seule la partie ouest de la tranchée 1, située au sud de la parcelle, a révélé des traces anthropiques (**fig.4**). Le substrat était marqué sur 13,50 m par la présence d'une haie. Celle-ci était matérialisée par un limon brun foncé mêlé de charbon et de terre rubéfiée, indiquant que cette ancienne haie a brûlée. Les vestiges de cette haie apparaissaient relativement haut dans le niveau de terre végétale, à seulement 0,20 m par rapport au niveau des sols actuels ; ce qui tendrait à conférer une datation récente à celle-ci. La superposition du plan du diagnostic avec le cadastre napoléonien (section C1 de 1834) révèle que cette haie n'existait pas au 19ème siècle.

A proximité de cette haie un creusement oblong de 2,05 m de long sur 0,50 m à 0,80 m de large a été découvert. Le sondage manuel réalisé a révélé une profondeur de 0,15 m et un comblement très hétérogène de limon brun gris à jaune. Son caractère anthropique est très douteux.

Conclusion

A l'issue de ce diagnostic, il apparaît donc que la parcelle concernée par le projet ne présente aucun indice d'occupation archéologique.

Bibliographie

Le Bihan 1991 : LE BIHAN (J.P.) – *Pluguffan (29) Kereuret*, Rapport de fouille, SRA Bretagne, 1991, 90 p.

Villard 2008 : VILLARD (J.F.) – *Pluguffan (29), Occupations rurales du Bronze moyen, du second âge du Fer, de l'Antiquité précoce, du bas Moyen Âge et de l'époque Moderne à Ti Lipig 2.*, Rapport de diagnostic, Inrap GO, Cesson-Sévigné, 2008, 107 p.

Ministère de la culture et de la communication [Ressource électronique], Atlas culturel, Atlas des patrimoines, [consultation du 19/04/2016] <http://atlas.patrimoines.culture.fr>.

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation du diagnostic sur le plan cadastral actuel (section AN)

Figure 2 : Affleurement granitique au niveau de la tranchée 1

Figure 3 : Carte archéologique de la commune de Pluguffan

Figure 4 : Plan des vestiges mis au jour dans la tranchée 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie
Epoque
Contemporaine

Diagnostic archéologique chemin de Ti Lipig – Pluguffan (29)

Sujets et thèmes
Haie, Fosse

Le diagnostic archéologique réalisé chemin de Ti Lipig sur la commune de Pluguffan (29), concernait une emprise de 2413 m². Nous avons pu réaliser trois tranchées de sondages qui ont uniquement révélées la présence d'une haie probablement récente.

Mobilier
-

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 67737
35 577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40 grand-ouest@inrap.fr

www.inrap.fr